



Aisance de voirie , droit d acces

Par **mike211211**, le **11/06/2011** à **00:00**

Bonjour,

une demande d accès pour mon terrain qui est constructible , actuellement un fossé communal (évacuation de toutes les eaux) entrave cette accès . J ai fais une demande en mairie , mais on me demande d effectuer les travaux . Le fossé est en totalité sur le domaine public (j ai fais border mon terrain a mes frais pour avoir l'alignement) . Suite à ma visite au cadastre , puis à ma demande auprès de Légifrance , et au tél 3939 , on me renvoi sur la commune pour effectuer les travaux . On m a cité différent article L141-8 , L131-1

Suivant le service auquel je m adresse le réponses sont différentes .

Pouvez vous me dire qui doit effectuer les travaux ? Réalisations d un pont (busage du fossé) sur le domaine public ? Et qui doit payer les travaux ?

Dans l'attente de votre réponse , recevez mes sincères salutations .